

# FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

## **PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du COMITÉ DIRECTEUR Nogent-sur-Marne, le 24 février 2024**

- 1- Approbation du procès-verbal du comité directeur du 8 décembre 2023
- 2- Finances
- 3- Arrêté des comptes 2023
- 4- Projet de budget 2024
- 5- Assemblée Générale mars 2024 : Ordre du jour
- 6- Élection de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales
- 7- Point DTN/DG
- 8- Haut-niveau/Haute-performance :
  - Règle de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l'équipe de France d'Aviron de mer (Beach Rowing et Endurance)
  - Règle de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution des équipes de France d'Aviron U17/U19/U23
- 9- Organisation de la DTN
- 10- Coupe de France 2024
- 11- Désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2024
- 12- Calendrier national 2025
- 13- Modification des statuts types des Ligues et des Comités Départementaux
- 14- Attribution des labels 2024 Ecole Française d'Aviron
- 15- Commissions : informations et propositions
- 16- Autres dossiers en cours
- 17- Affiliations
- 18- Questions diverses

Sont présents :

Christian VANDENBERGHE	Président
François BANTON	Trésorier
Vincent BUSSER	Secrétaire Général
Martine SCOTTON	Secrétaire Générale-Adjointe
Bénédicte OUVRY	Vice-Présidente (matin uniquement)
Anne TOLLARD	Vice-Présidente
Audrey DALL'ACQUA	Membre du bureau fédéral
Philippe LOT	Membre du bureau fédéral
Arnaud TIXIER	Vice-Président

Claude DUBOULOZ	Membre du comité directeur
Sophie GAUTIER-GUYON	Membre du comité directeur
Pierre GOUDET	Membre du comité directeur
Pierre TRICHET	Membre du comité directeur

Total : 13

Assistent :	Sébastien VIEILLEDENT	Directeur Technique National (matin uniquement)
	Caroline AUTOUR	Secrétaire de Direction
	Vanessa LÉTÉ	Secrétaire de Direction
	Monsieur RAMBEAU	Société Audit France

Excusés :	Myriam GOUDET	Membre du bureau fédéral
	Guyline MARCHAND	Membre du bureau fédéral
	Richard MOUCHEL	Membre du bureau fédéral
	Jérémie AZOU	Membre du comité directeur
	Cédric BERREST	Membre du comité directeur
	Hugo BEUREY	Membre du comité directeur
	Brigitte BLAISE	Membre du comité directeur
	Eleanor FORSHAW	Membre du comité directeur
	Stéphane GUERINOT	Membre du comité directeur
	Gaëlle IRAGNE	Membre du comité directeur
	Arnaud JUILLET	Membre du comité directeur
	Emma LUNATTI	Membre du comité directeur
	Fabrice MOREAU	Membre du comité directeur
	Francis PELEGRI	Membre du comité directeur
	Soizick PEROT	Membre du comité directeur
	Erika SAUZEAU	Membre du comité directeur
	Alain WACHE	Membre du comité directeur

Le Président ouvre la séance à 9h00 et salue la présence de la société Audit France, Mr Rambaut.

## **1. Approbation du procès-verbal du comité directeur du 8 décembre 2023**

V. Busser soumet à l'approbation le procès-verbal du comité directeur du 8 décembre 2023.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DU 8 DÉCEMBRE 2023 EST APPROUVÉ A L'UNANIMITE (11 votants/11 présents).

## **2. Finances (annexes 1 et 2)**

### **- Arrêté des comptes 2023**

L'exercice 2023 se solde par un résultat négatif de 33 902 € et un résultat fiscal négatif de 6 456 €.

Un crédit d'impôt recherche de 23 896 € et un droit de berceau de 3 500 € conduisent à un crédit d'impôt de 27 446 €.

La trésorerie disponible au 31/12/2023 était de 2 284 804 € dont 1 922 035 € placés sur livrets (voir détails en annexe) ce qui représenté 135 jours de fonctionnement.

Les faits marquants de l'exercice 2023 sont les suivants :

- Une légère augmentation du nombre des licences et des produits associés.
- Un recalage des produits licences et affiliations, un tiers des produits (période 1<sup>er</sup> septembre au 31decembre) ont été comptabilisés sur 2023 pour un montant de 628 852 € ainsi que les charges correspondantes pour un montant de 102 409 €.
- Le budget réalisé dépasse la barre des 8,6 millions d'€ sur 2023 ce qui constitue un record historique pour notre fédération.
- Le début des travaux de rénovation, mise aux normes du siège n'ont pas d'impact sur la trésorerie 2023 avec l'engagement de 149 000 € sur des études de faisabilité et dépôt de dossier du permis de construire fin 2022, et le versement d'un acompte de 150 000 € du CD 94.

## **1/ Charges**

### **• Fonctionnement fédéral**

- Les diverses réunions statutaires du comité directeur, bureau fédéral, des commissions se sont tenues très majoritairement en distanciel réduisant de fait les coûts.
- La masse salariale reste maîtrisée à hauteur de 1 172 889 € pour le personnel fédéral.
- L'ensemble des contrats de maintenance ou location ont été renégociés conformément à nos engagements.

Au global, ce poste budgétaire est réalisé à hauteur de 946 222 € pour un budget voté à hauteur de 779 250 € après affectations.

### **• Structuration FFA et projet de développement**

L'ensemble des actions ont été menées et restent conformes au budget voté (scolaire, indoor, santé, mer, développement durable...)

A noter que l'aide aux TSR, qui est ventilée sur diverses actions, a été de 191 530 € contre 158 580 € en 2022.

Le financement des championnats et coupe de France 2023 a couté 559 278 €.

### • **Pôle haute performance**

L'ensemble des stages et déplacements des équipes de France s'est déroulé conformément aux prévisions.

A noter, grâce à un excellent travail d'anticipation du service, le budget voté a été réalisé sans aucun dépassement. Sur ce poste, nous subissons de pleins fouet les augmentations des coûts d'hébergements et transport (20% sur certains hébergements et transports)

L'ensemble des coûts est de 4 544 764 € pour un budget initial de 4 594 532 €.

### • **Pôle haute performance - médical**

Un budget réalisé pour 321 283 € pour un budget de 331 910 €. Une légère différence due principalement à la difficulté de trouver des médecins disponibles pour encadrer les différents stages des équipes de France.

### • **Promotion des métiers du sport - Formation**

Une poursuite cette année de l'ensemble des formations avec une réalisation à hauteur de 267 250 €.

L'ensemble des charges analytiques représente 8 692 763 €.

## **2/ Produits**

Comme déjà évoqué, une augmentation des recettes licences et affiliations pour un montant de 2 621 782 €.

### • **ANS – Contrat de développement :**

Concernant le contrat de développement, celui-ci reste à 417 179 € dont 30 000 € pour la formation des métiers du sport. Pour rappel, ce montant est fixé sur l'olympiade avec l'ANS et toute éventuelle suppression d'actions entraînerait la perte de subventions liées à ces actions.

Les recettes liées aux engagements sur les différents championnats nationaux ont été de 230 153 € et ne représentent que 41 % des coûts.

### • **ANS – Contrat de performance :**

Celui-ci a été établi en 2023 pour un montant de 3 052 895 € dont 212 766 € pour le financement du pôle médical.

Plusieurs avenants pour un montant de 397 000 € ont été négociés par la DTN pour le financement de J. Grobler, plan coach et de la MAP principalement.

Au global, le pôle haute performance a été financé par l'ANS à hauteur de 3 358 428 €.

### • **ANS – Matériel lourd :**

Au cours de l'exercice 2023, nous avons acquis pour 438 093 € de matériels lourds (bateaux, véhicules, pelles...) pour un financement de l'ANS de 264 111 €.

A noter, qu'il a été revendu à nos structures différents bateaux pour un montant de 114 441 €.

### • **Partenariats :**

MAIF : 208 333 €

CNR : 260 000 € plus 100 000 € mécénat pour les clubs de la Vallée de Rhône.

VEOLIA ; 50 000

Divers partenariats relationnel élus : 54 000 €

### . **Mécénats :**

Valorisation des 19 bateaux mis à dispositions par FILIPPI pour une valeur de 47 322 €

Le total des produits analytiques s'élève à 8 686 307 €.

• **Valorisation des contributions volontaires et du bénévolat :**

- La mise à disposition gracieuse correspond à la valorisation des CTS (39) nommés auprès de la FFA sur une même base de 30 € de l'heure soit la somme de 1 880 190 €.
- La mise à disposition gratuite des installations est une estimation des coûts potentiels que nous aurions dû honorer pour la location de diverses salles de réunions, bassins de compétitions pour un montant de 156 000 €.
- Le recensement du bénévolat sur 2023 représente 21 985 heures, valorisées à un taux unitaire de 30 € correspondant au coût moyen d'un éducateur sportif chargé (salaire de référence 2 500 € brut par mois) soit au total 659 550 €.

• **Aides personnalisées aux athlètes :**

- Un montant de 250 000 € dédié aux athlètes a été octroyé sur 2023 via le CNOSF. Ces montants sont hors comptabilité.
- Les Conventions d'Insertion Professionnel pour 2023 s'élèvent à 218 000 € pour 35 athlètes.

Au total ces valorisations représentent 2 695 574 € soit 31% des charges d'exploitation.

Le résultat 2023 d'exploitation est négatif de 45 342 €.

Ce résultat est compensé par un résultat financier de + 11 440 € et un crédit impôt de 27 446 €.

Ce qui ramène le résultat net à - 6 456 €.

L'exercice se termine à l'équilibre mais reste structurellement déficitaire.

F. Banton donne la parole à C. Rambeau, commissaire aux comptes, de la société Audit France.

C. Rambeau remercie F. Banton, le service comptabilité, la DTN et le pôle institutionnel pour leur collaboration et la qualité du travail effectué.

Il énumère les faits caractéristiques de l'exercice et les événements postérieurs à la clôture :

- Les licences et affiliations ont été recalées sur leur période de validité soit du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante : Ainsi pour régulariser, un tiers (période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre) des produits des licences et affiliations 2023/2024 perçu ont été comptabilisés sur l'exercice 2023 pour un montant de 628 852,47 € et les charges correspondantes, reversements aux Ligues Régionales et Comités Départementaux, pour un montant de 102 409 € ;
- Subventions d'investissement : sur l'exercice des subventions d'investissement pour la rénovation du siège Fédéral ont été obtenues :
  - ANS : 1 000 000 €,
  - Région Ile-de-France : 1 000 000 €,
  - Conseil Départemental du Val-de-Marne : 300 000 €

soit 2 300 000 € auxquels viennent s'ajouter 300 000 € début 2024 de la Métropole Grand Paris bouclant ainsi le financement des travaux de rénovation et mise aux normes du siège fédéral.

Audit France certifiera ces comptes sans réserve lors de l'assemblée générale du 16 mars 2024. Il indique que la fédération a l'obligation de les faire paraître et souligne que les faits marquants des douze derniers mois sont correctement traduits dans les comptes de la fédération.

S. Gautier -Guyon demande à ce que soit bien précisé lors de l'AG que le produit "exceptionnel" des licences de 16 mois sur 12 ne masque pas un déficit structurel.

V. Busser et F. Banton précisent que le déficit structurel est essentiellement dû à la partie de nos actions non subventionnées sur nos fonds propres à hauteur de de 370 000. (Ex : ristournes aux ligues, aides aux TSR, Match France-Grande-Bretagne, Coupe de France...).

A travers le budget prévisionnel 2024, on verra que les efforts entrepris depuis ces dernières années, permettent de se rapprocher de l'équilibre.

S. Vieilledent insiste sur le fait qu'il est hors de question de dissimuler un déficit en ajustant les revenus. Des mesures sont prises pour résoudre cette problématique structurelle. Le réalignement comptable lié à la gestion de nos licences permet d'adopter une approche budgétaire plus proactive. Celle-ci est désormais alignée sur l'exercice budgétaire annuel. Une décision prise sur l'année en cours donne une capacité budgétaire immédiate, contrairement à l'ancien système où il était nécessaire d'attendre l'exercice N+1 pour en constater les effets.

L'annexe notifie les impacts des changements effectués.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE UNANIMEMENT L'ARRÊTÉ DES COMPTES 2023 (13 votants/13 présents).

Ils seront ainsi soumis à l'approbation de l'assemblée générale de la fédération.

F. Banton demande au comité directeur de proposer à l'assemblée générale d'affecter le résultat au compte de réserves.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE À L'UNANIMITÉ (13 votants/13 présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AFFECTER LE RÉSULTAT 2023 AU COMPTE DE RÉSERVES.

Puis, F. Banton rappelle que les élus fédéraux qui ont conclu une convention avec la fédération doivent en avertir cette dernière. Notre commissaire aux comptes doit établir un rapport spécifique les décrivant.

C. Vandenberghe revient sur le financement des travaux :

ANS : 1 000 000 €,

Région Ile-de-France : 1 000 000 €,

Conseil Départemental du Val-de-Marne : 300 000 €

Il précise qu'une demande est en cours auprès de la Préfecture du Val-de-Marne.

Par ailleurs, il informe que des contacts sont pris pour un amendement du taux de TVA à 5,5% sur les travaux liés à l'accessibilité et également sur les travaux liés à l'économie d'énergie.

#### - **Projet de budget 2024 (Annexe 3)**

F. Banton présente le budget.

#### **Présentation du budget 2024 :**

Augmentation globale de 1 006 000€ par rapport au budget AG 2023.

En introduction, le trésorier souligne l'impact des JOP sur le budget 2024.

A savoir au niveau des charges, des coûts de billetterie à hauteur de :

78 000 euros pour les JO et de 85 000 euros pour organisation du parcours de la flamme et réceptifs.

#### **Au niveau des charges :**

• **Fonctionnement fédéral** : pas de commentaire particulier.

Un budget estimé à 1 223 000 euros.

**• Structuration FFA et projets de développement :**

Reconduction de toutes les actions à l'identique. Le budget est estimé à 2 770 308 euros.

Le projet visant à créer un nouveau bateau entreprise innovant, pour remplacer le bateau actuel, rencontre actuellement des difficultés de financement pour la conception et la finalisation du bateau. À ce jour, aucun investisseur n'a été trouvé pour soutenir cette phase du projet.

Il est envisagé de solliciter une subvention à travers le dossier "5 000 équipements", afin d'acquérir 50 bateaux sur deux exercices, pour un financement total de 395 000 euros en 2024. De plus, un montant de 20 210 euros sera affecté à ce projet, provenant de la reprise des fonds non utilisés des subventions CNDS accordées en 2017 pour le projet du Huit Découverte.

**• Pôle Performance :**

Le budget estimé est de 4 689 112 euros.

Ensemble des charges conformes pas de changement excepté une provision sur les primes qui seront octroyées aux médaillés JOP 2024 à hauteur de 120 000 euros.

**• Pôle Performance – Médical**

RAS

Le budget est estimé à 328 925 euros.

**• Promotion des métiers du sport - Formation**

Reste dans la continuité

Le budget est estimé à 269 842 euros.

Soit un total des charges à hauteur de 9 281 209 euros.

***Au niveau des produits :***

F. Banton souligne qu'en comparaison du budget 2023, les fonds propres prévus au budget 2024 commencent à compenser le déficit structurel.

Le budget est basé sur une hausse de 2% des licences incluant l'impact de l'augmentation des tarifs des licences et affiliations qui sera proposé au vote de l'assemblée générale de mars 2024 pour un quart de sa valeur.

Au total, le produit affiliation et licences représente 2 239 561 euros contre 2 059 000 euros dans le budget 2023.

A noter également, la reprise de fonds dédiés concernant la mise en place d'Exalto (remplacement de GOAL) car réalisation en 2024.

**• Fonctionnement fédéral :**

RAS

**• Structuration et projets de développement :**

Une augmentation significative du produit lié aux engagements des championnats nationaux à hauteur de 285 000 euros contre 220 000 euros dans le budget 2023.

Il est prévu un financement via des subvention, sur le parcours de la Flamme à hauteur de 45 000 euros.

F. Banton précise que concernant les produits, la ligne engagements aux divers championnats passe à 280 000 euros.

Il informe que la fédération a répondu à un appel d'offres du COJO pour la location de canots de sécurité pendant les Jeux Olympiques, en échange de quoi elle s'est engagée à assurer la maintenance du matériel. Cette collaboration générera des revenus de 80 000 euros pour la FFA.

#### • **Pôle performance**

Le contrat ANS a été reconduit à hauteur de 3 666 000 euros.

#### • **Promotion des métiers du sport – Formation**

RAS

#### • **Partenariats**

Les partenariats classiques ont été reconduits.

A noter que CNR s'est engagée à verser 100 000 euros sur 2024 pour des projets de développement durable.

La recherche de partenaires se poursuit. Dans ce cadre, le Rowing Business Club a été créé et des contacts sont pris.

L'estimation de produit est à hauteur de 100 000 euros.

Il est à souligner que le budget présenté est historique avec 9 281 209 euros.

S. Vieilledent précise que :

- le contrat de performance a été signé bien amont par rapport à l'an passé.

- 129 000 euros de plus ont été octroyés pour finaliser 2024.

- Concernant le versement supplémentaire de la CNR. Cela correspond à une opportunité de participer à un appel à projets interne à la CNR sur la thématique du développement durable.

P. Trichet demande si l'appel à projet CNR, axé sur le développement durable, est paramétré sur des actions de la Vallée du Rhône ou sur le territoire national.

S.Vieilledent précise que la Vallée du Rhône est ciblée comme terrain d'expérimentation et de déploiement prioritaire. Cette démarche permettra de décliner au national par la suite.

F. Banton précise que :

- le budget est tendu avec des contraintes qu'il sera impératif de respecter.

- la Coupe de France 2024 n'est pas budgétée à ce jour.

LE COMITÉ DIRECTEUR DÉCIDE À L'UNANIMITÉ (13 voix/ 13présents) DE PROPOSER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE PROJET DE BUDGET 2024 TEL QUE PRÉSENTÉ.

### **3. Assemblée générale 2024**

#### • **Ordre du jour (annexe 4)**

V. Busser précise que le point 17 concernant la remise de récompense aux sportifs de haut niveau est supprimé. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain comité directeur.

L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MARS 2024 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (13voix/13présents).

### **4. Élection de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales**

V. Busser rappelle les conditions d'élection de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales.

#### **Article 26 des statuts :**

" La commission de surveillance des opérations électorales est chargée de contrôler la régularité des opérations relatives à l'élection du comité directeur, du président et du bureau de la fédération ou à la révocation du comité directeur.....



La commission se compose de trois membres qui sont des personnalités qualifiées élues pour 4 ans, 6 mois avant l'assemblée générale électorale devant procéder au renouvellement complet du comité directeur en début d'olympiade, par le comité directeur au scrutin majoritaire à deux tours, qui procède également à leur Statuts 2023-approuvés à l'assemblée générale du 20 octobre 2023 18/24 remplacement en cas de cessation anticipée de leurs fonctions pour quelque cause que ce soit. Les membres de cette commission ne peuvent pas être candidats à l'ensemble des instances dirigeantes de la fédération ou de ses organismes déconcentrés. Dans le cadre des assemblées générales électorales, ils ne peuvent être votants. Le président de la commission est désigné par le comité directeur...".

Trois candidatures ont été adressées à la FFA :

1. Madame Françoise DOLCI
2. Madame Clothilde AVERLANT
3. Madame Zoubida DALI

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ LES 3 CANDIDATURES PRESENTÉES. (13 voix/13 présents)

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ LA CANDIDATURE DE CLOTHILDE AVERLANT EN QUALITE DE PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES. (13 voix/13 présents).

## 5. Point DTN/DG

### • Feuille de route 2024 :

Dans le cadre du Projet Fédéral 2021/2024 et de sa déclinaison opérationnelle, le DTN présente la feuille de route de l'année 2024.



Ce document revêt une importance particulière, car il rassemble l'ensemble des actions qui seront menées tout au long de cette année historique. Il s'agit d'un guide essentiel pour suivre et coordonner nos objectifs communs.

Pour rappel, la déclinaison opérationnelle du projet fédéral se décline autour de 3 actions :

- Optimiser nos modèles de développement
- Déployer la stratégie de haut niveau et de haute performance
- Transformer notre modèle économique
- 

En lien avec ces trois actions stratégiques, le DTN présente en détail la feuille de route 2024 associée

Tout d'abord les projets par Pôles et services.



Puis il présente les 3 projets transverses de l’année communs à l’ensemble des pôles et services

- La finalisation et lancement du **nouveau site internet FFA**
- **Le projet: Rénovation offre sportive compétitive 2025-2028**
- Le déploiement **Projet: P24** (Actions FFA de développement, de communication ou d'événementiel en lien avec les **JOP Paris 2024**)



• **Règles de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution de l’équipe de France d’Aviron de mer (Beach Rowing et Endurance) (Annexe 5)**

S. Vieilledent commente le document.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ (14votants/14présents) ” AVENANT N° 4 – SAISON SPORTIVE 2024 -LES REGLES DE SELECTION DES RAMEURS ET RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES EQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DES L'EQUIPE DE FRANCE D'AVIRON DE MER”

S. Gautier-Guyon demande si les barreaux des équipages France sont également soumis à la surveillance médicale réglementaire, car cela pourrait être un frein pour leur recrutement.

S. Vieilledent précise que tous les sportifs de haut niveau sont inscrits sur les listes ministérielles et qu’à ce titre ils sont soumis au suivi médical réglementaire.

• **Règle de sélection des rameurs et rameuses et principes de qualification des équipages pour la constitution des équipes de France d’Aviron U17/U19/U23 (Annexe 6)**

S. Vieilledent présente la mise à jour de ce document. Suite aux changements de dates du calendrier international effectués par le Board Européen, le calendrier a dû être ajusté avec l’ajout d’une participation aux Régates Internationales de Cologne pour les U19 RI Cologne U19 et une participation aux Régates Internationales de Ghand pour les U23 suite à l’annulation d’Essen.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ (14 votants/14 présents) LES MODIFICATIONS APPORTEES AU DOCUMENT ”LES REGLES DE SELECTION DES

## RAMEURS ET RAMEUSES ET PRINCIPES DE QUALIFICATION DES EQUIPAGES POUR LA CONSTITUTION DES L'EQUIPE DE FRANCE D'AVIRON U17/U19/U23"

### • Point d'étape sur le projet de structuration haut-niveau – haute-performance 2028

S. Vieilledent présente le projet de restructuration du haut niveau et de la haute-performance pour 2028. Il est composé dans un premier temps, d'une volonté de repenser la structuration de notre système, par sa base, en redynamisant, dans les territoires, une action plus forte de la DTN auprès des clubs sur les questions de formation, de recrutement et de détection des sportifs. Dans un deuxième temps de concentrer la préparation de la haute-performance autour de la création d'un Centre National d'Entraînement.

P. Trichet observe qu'une réorganisation complète de la Direction Technique Nationale (DTN) est en cours, avec des changements dans les missions et les affectations des cadres techniques. Les délais annoncés sont serrés en cette année olympique. Que va-t-il se passer ?

S. Vieilledent précise que tout ne va pas bouger. Il est primordial de déterminer d'abord le lieu d'implantation du CNE ce qui déterminera les missions de chacun. Il n'est pas prévu de fermer les structures existantes. Elles seront maintenues avec une feuille de route qui mettra moins l'accent sur la haute performance, pour se concentrer davantage sur le soutien de l'accès au haut niveau dans les territoires.

P. Trichet demande si les appels à candidature (nationaux et internationaux) pour encadrer le CNE suggèrent que certaines missions actuellement assurées par des CT ne pourront plus l'être à l'avenir.

S. Vieilledent répond qu'en fonction du résultat des phases de recrutement, l'ajustement se fera dans le périmètre du nombre de cadre et de structure actuelle.

A. Tollard souligne qu'il est intéressant de constater que le CNE impliquera le retour des CTS sur le terrain pour apporter leur expertise au sein des structures.

### • Organisation de la DTN

En lien avec la déclinaison opérationnelle du projet fédéral, S. Vieilledent communique quelques décisions d'évolution concernant l'organigramme de la DTN et de la DG :

- Alexandre Huss, arrête ses missions de CTR en ligue Centre-Val-de-Loire sur demande de cette dernière. Sa lettre de mission s'orientera donc dorénavant sur une prise de fonction progressive sur la responsabilité du service des compétitions nationales

En lien avec la montée en puissance du projet de restructuration du HN/HP 2028, Le DTN a recentré les missions de Julien Valla sur 2 axes : Encadrement des équipe nationale U23 et coordination du projet de restructuration du HN/HP 2028.

- Sébastien Granier : intègre les dispositifs de l'aviron scolaire au sein du Pôle développement et innovation à hauteur de 30% de sa lettre de mission. Sébastien reste bien entendu principalement positionné comme CTR de la Ligue Aviron Nouvelle-Aquitaine.

- Aude Bazinet devient Chef de projet santé en remplacement de Yvonig Foucaud. L'objectif étant de relancer notre capacité de développement et d'innovation sur le sport santé. Cette décision permettant de faire monter en puissance Y. Foucaud, en qualité de responsable de l'Équipe de France de BRS, suite à l'annonce de l'introduction dans le programme olympique de cette discipline.

- Suite à son positionnement en liste complémentaire au concours du Professorat de Sport 2023, Adrien Druenne intègre le Ministère des sports en tant que CTR Ile-de-France au 1<sup>er</sup> mars 2024, en contrat privé. Il sera nommé, sur les mêmes missions fédérales, au 1<sup>er</sup> septembre 2024, professeur de sport stagiaire.

Au 1<sup>er</sup> mars, le nombre de cadres techniques sera donc de 40 CTS.

En lien avec l'anticipation du départ à la retraite de 2 cadres techniques de la FFA en 2024 et dans le cadre du mouvement 2024 des Conseillers Techniques et Pédagogiques (CTP) du ministère, un poste de CTN-Accompagnement des clubs et territoires/vie fédérale a été ouvert au mouvement 2024 .

P. Trichet souhaite savoir si J. Valla sera responsable du Centre National d'Entraînement.

S. Vieilledent précise que la mission de Julien Valla est de coordonner la phase projet au sein d'un Comité de Pilotage composé du DTN et de Sébastien Tant, responsable du service accompagnement de la performance. L'ensemble des postes liés à la nouvelle structuration HN/HP 2028 feront l'objet d'appels à candidature.

## 6. Coupe de France 2024

F. Banton rappelle que suite à la diminution progressive depuis 10 ans des apports de sponsoring la Coupe de France n'est pas incluse dans le budget 2024.

C. Vandenberghe précise que dans le cadre de ses déplacements dans les ligues celles-ci ont réaffirmé leur souhait de tenir cette manifestation.

La FFA a besoin d'un partenaire important pour la tenue de cette compétition. Des négociations sont en cours. La décision d'une intégration éventuelle de la Coupe de France 2024 dans le budget 2024 ne pourra se faire qu'à la fin de ces négociations, prévues pour fin avril

## 7. Désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2024

Il est procédé à la désignation des délégués fédéraux, des présidents de jury, des membres du comité d'équité et des délégués antidopage des régates nationales 2024.

Epreuves nationales 2024	Président de Jury	Délégué Anti-Dopage	Délégué fédéral	Comité équité
Championnats de France longue distance J18, sénior, master, handi-valide et handi-santé et Coupe de France FFSU longue distance Les 02 et 03 mars Mâcon	Régis Borel	Eleanor Forshaw	Vincent Busser	Eleanor Forshaw Gilles Purier
Championnats de France bateaux courts J18, senior et para-aviron Du 05 au 07 avril Cazaubon	Alex Mazoyer	Nicolas Parquic	François Banton	Nicolas Parquic Sébastien Vieilledent

Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et sénior Du 26 au 28 avril Ajaccio	Rémi Bousquet	Jérôme Mouly Sébastien Leffray	Claude Dubouloz	Jérôme Mouly Sébastien Leffray Yvonig Foucaud
Championnats de France UNSS et FFSU Les 18 et 19 mai Brive-la-Gaillarde	Joseph Sferruzza	Rémi Bousquet	Martine Scotton	Rémi Bousquet
Championnats de France d'aviron de mer J16, J18, sénior, master et Critérium para-aviron Les 24 et 25 mai Dunkerque	Paul Tonnerre	Eleanor Forshaw	Bénédicte Ouvry	Eleanor Forshaw Christophe Pialat
Championnats de France bateaux longs J18 et sénior moins de 23 ans Les 01 et 02 juin Libourne	Sandrine L'Huillier	Rémi Bousquet	Audrey D'All Acqua	Rémi Bousquet Hélène Gigleux
Championnats de France master et handi-valide master Championnat national jeune et handi-valide jeune Du 28 au 30 juin Mâcon	Nicolas Parquic	Bruno Pissotte	Vincent Busser	Bruno Pissotte Christophe Pialat
Championnats de France J16 et handi-valide J16 Championnats de France sprint senior et para-aviron Du 05 au 07 juillet Vichy	Eleanor Forshaw	Alex Mazoyer	François Banton	Alex Mazoyer Gilles Purier
Championnats de France seniors et para-aviron Les 28 et 29 septembre Mantes la Jolie	Bruno Pissotte	Sandrine L'Huillier	Anne Tollard	Sandrine L'Huillier Hélène Gigleux

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE A L'UNANIMITÉ LES DÉSIGNATIONS DES DÉLÉGUÉS FÉDÉRAUX, DES PRÉSIDENTS DE JURY, DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉQUITÉ ET DES DÉLÉGUÉS ANTIDOPAGE SUR LES MANIFESTATIONS NATIONALES 2024. (14 voix/14 présents)

## 8. Calendrier 2025 (Annexe 6)

P. LOT présente le projet de calendrier 2025.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ LE CALENDRIER 2025 (14 voix/14 présents) COMME SUIT :

- **30 janvier/1<sup>er</sup> février 2025** : MAIF Aviron Indoor – Championnats de France J16, J18, sénior, master, para-aviron et Championnat de France UNSS
- **1<sup>er</sup>-2 mars 2025** : Championnats de France longue distance J18, sénior, master, handi-valide et handi-santé et Coupe de France FFSU longue distance

- **11-12-13 avril 2025** : Championnats de France bateaux courts J18, sénior, para-aviron
- **8-11 mai 2025** : Championnats de France d'aviron de mer J16, J18, sénior, master et Critérium para-aviron et Championnats de France de Beach Rowing Sprint J18 et sénior
- **17-18 mai 2025** : Championnats de France UNSS et FFSU
- **7-8 juin 2025** : Championnat de France sprint sénior et para-aviron et Championnats de France bateaux longs J18
- **20-22 juin 2025** : Championnat national jeune et handi-valide jeune et Championnat de France master et handi-valide master

OU

- **27-28-29 juin 2025**: Championnat national jeune et handi-valide jeune et Championnat de France master et handi-valide master
- **4-5-6 juillet 2025**: Championnats de France J16, handi-valide J16 championnat de France senior U23
- **11-12 octobre 2025** : Championnat de France bateaux longs sénior, para-aviron

## **9. Modification des statuts types des ligues et comités départementaux (Annexes 7 et 8)**

M. Scotton commente les projets de statuts types des ligues et comités départementaux.

P. Trichet regrette l'introduction de la possibilité d'une co-présidence.

Il est précisé que les ligues et comités départementaux devront tenir leur assemblée générale extraordinaire validant leurs nouveaux statuts avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Il est également indiqué que devront se tenir entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 octobre les AG électorales des ligues et comités départementaux pour permettre aux nouvelles instances de participer aux votes pour l'AG Électorale fédérale du 16 novembre 2024.

Pour rappel, le processus des votes pour l'AG Électorale fédérale se déroulera comme suit :

- Élection arbitres via le collège des arbitres
- Élection SHN via le collège des SHN
- Élection entraîneur via le collège des entraîneurs

**LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 12 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS L'UNANIMITÉ LES STATUTS-TYPES DES LIGUES (14 voix/14 présents).**

**LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (14 voix/14 présents). LES STATUTS-TYPES DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX (14 voix/14 présents).**

## **10. Attribution des labels 2024 École Française d'Aviron (annexe 9)**

A. Tollard précise que 244 clubs pouvaient prétendre à un label.

222 ont déposé une demande de labellisation 2024 contre 186 l'an passé.

Elle commente le document d'attribution des labels pour 2024 :

- les propositions de labels pour les clubs qui ont fait la demande incluant les propositions de mentions (en vert, les accordées et en rouge les refusées, par manque d'activité ou d'encadrement diplômé)

- les clubs qui sont proposés à la labellisation avec une demande de dérogation effectuée par 4 clubs. Les dérogations relèvent d'un défaut de saisie des brevets ou d'absence d'arbitre pour le label EFA 3\*.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer le label EFA à 222 clubs répartis comme suit :

- 55 labels 3\*
- 37 labels 2\*
- 34 labels 1\*
- 96 labels EFA

Dont :

- 90 mentions AvIFit
- 57 mentions Aviron Santé
- 31 mentions Aviron et Handicaps.

A.Tollard remercie A. Bazinet pour le travail effectué.  
Elle informe qu'une réforme des labels est en cours.

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (14 votants/14 présents) LA PROPOSITION DE DÉROGATION AU "LABEL 2023 EFA" À :

AVIRONS D'ARMOR	EFA
AVIRON SAINT-QUENTINOIS	3 ÉTOILES
ASSOCIATION L'AVI SOURIRE	1 ÉTOILE

LE COMITÉ APPROUVE A 13 POUR ET 1 ABSTENTION (14 votants/14 présents) LA PROPOSITION DE NE PAS ATTRIBUER LE "LABEL 2024 EFA – 3 ÉTOILES" AU CERCLE AVIRON DE NANTES.

LE "LABEL 2023 EFA – 2 ÉTOILES" EST ACCORDÉ.

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (14 votants/X14 présents) L'ATTRIBUTION DU LABEL EFA 2023 AUX 222 CLUBS AYANT POSTULÉ À LA LABELLISATION 2023.

## 11. Commissions : informations et propositions

V. Busser rappelle aux présidents de commissions d'adresser leur bilan annuel pour diffusion auprès des délégués de l'assemblée générale de mars 2024.

## 12. Autres dossiers en cours

### • **Projet de modification du Règlement disciplinaire**

Il a été réaffirmé que les fédérations n'avaient plus de pouvoirs de sanctions relatives à la lutte contre le dopage, sanctions qui étaient prises par l'Agence.

Par conséquent, le Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage n'étant plus de rigueur, il sera proposé au prochain comité du mois d'avril de modifier le règlement disciplinaire comme suit :

#### **Article 1**

*Le présent règlement est établi en application des articles L. 131-8 et R. 131-3 du code du sport et conformément à l'article 12 des statuts de la fédération.*

*Il s'applique à la fédération et aux ligues régionales. Il ne s'applique pas à l'exercice du pouvoir disciplinaire en matière de lutte contre le dopage qui est régi par des dispositions particulières.*

### • **Siège fédéral**

Les travaux du siège débuteront au mois de novembre.

Le déménagement des collaborateurs est planifié entre le 30 septembre et le 4 octobre. Une information paraîtra sur le site de la fédération pour informer de la fermeture du siège sur cette période.

### 13. Affiliations

#### • Affiliation sous convention indoor

Aviron Club de Castelroussin

Ligue Centre-Val-de-Loire

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (13 votants/13 présents).

#### • Radiations :

- |  |                            |
|--|----------------------------|
| 1. Aviron Nautique de Gabarit (C15008)                                 | Ligue Auvergne-Rhône-Alpes |
| 2. Association pour l'Animation du Pays Plinn (C22062)                 | Ligue de Bretagne          |
| 3. Association Sportive et Artistique des Écoles de Coetquidan(C56057) | Ligue de Bretagne          |
| 4. Rouffiac Aviron Club (C24041)                                       | Ligue Nouvelle-Aquitaine   |
| 5. Association Sportive et Culturelle de Ferry (C9A011)                | Ligue de Martinique        |
| 6. Club Nautique de Basse-Terre (C9A012)                               | Ligue de Guadeloupe        |
| 7. H2 Eaux (C9B012)  | Ligue de Guadeloupe        |
| 8. Saint-Paul Aviron Club de la réunion (C9D002)                       | Ligue de la Réunion        |

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (13 votants/13 présents).

#### • Changement de nom

Aviron Trèves devient Aviron Club du Villedubert (Ligue Occitanie)

LE COMITÉ APPROUVE À L'UNANIMITÉ (13 votants/13 présents).

### 14. Questions diverses

#### • Comité directeur

Réunion du Comité directeur en visioconférence le 19 avril

Réunion du comité directeur en présentiel est prévue le samedi 8 juin. Par souci d'économie et de gaspillage, les personnes n'ayant pas confirmé leur présence ne seront pas prévues au repas.

#### • Commissions

Une réunion annuelle avec en amont l'établissement d'une convocation et une feuille d'émargement.

S. Gautier-Guyon puissent être transmis dans un délai plus contraint dans la continuité des réunions.

#### • Rappel tableau bénévolat

Il est rappelé aux membres du comité directeur que le recensement des heures de bénévoles est obligatoire pour toutes les structures, aussi bien pour les élus des clubs, des comités départementaux, des ligues et de la fédération.

#### • Réglementation sportive 2024

Le remplacement des J182X par des J181X au championnat de France Beach Rowing à Ajaccio a été fait pour faciliter les modalités de sélections des équipes de France juniors de Beach Rowing.

Il est proposé de modifier le tableau de calcul des points du classement mer pour les J18 dans la réglementation sportive 2024 en remplaçant le 2X par le solo.



Concernant la tenue du championnat de France à Ajaccio, se pose une problématique concernant le programme des courses, qui n'ait pas en corrélation avec les horaires de transports ramenant sur le continent.

Des réflexions sont menées pour adapter le programme. Une proposition sera faite au bureau fédéral et la réglementation sportive sera adaptée.

• **Réglementation spécifique Championnat de France Longue Distance 2024 (Annexe 10)**

P. Lot indique que, étant donné la nature particulière de l'épreuve, une réglementation spécifique est mise en place.

Ce document sera présenté aux clubs lors de la réunion des délégués à Mâcon et sera inclus à la réglementation en 2025.

LE COMITÉ DIRECTEUR APPROUVE À L'UNANIMITÉ CETTE RÉGLEMENTATION (13 votants/13 présents).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h15.

Vincent BUSSER  
Secrétaire Général

*Destinataires : Membres du comité directeur, Présidents de ligues,*